

Ref: PR-SIAP-3

## Obtenir le diplôme SSIAP 3

**DURÉE : 33,5 Jours (233H30)**

**Prix : 6 385,00 € HT**



PRÉSENTIEL



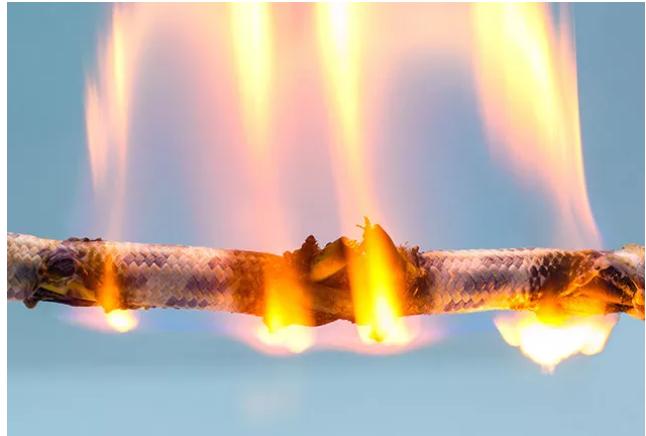
ÉLIGIBLE CPF



FORMATION CERTIFIANTE



FORMATION QUALIFIANTE



## Objectifs et compétences visés

- Devenir chef de service de sécurité incendie dans un établissement recevant du public (ERP) ou un immeuble de grande hauteur (IGH).

## À qui s'adresse la formation ?

### Profils

Toute personne souhaitant devenir chef de service de sécurité incendie en ERP IGH.

### Prérequis

- Justifier du SSIAP 2 et justificatif employeur attestant l'exercice de la fonction de SSIAP 2 durant au minimum 3 ans,

### OU

- Justifier d'un diplôme de niveau IV de l'Éducation nationale.

### ET

- Justifier de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes : PSE 1 ou SST en cours de validité ou PSC 1 de moins de 2 ans.

Ce programme, défini par le ministère de l'Intérieur, est conforme à l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.

Pour pouvoir exercer votre fonction dans un service de sécurité incendie vous devez mettre à jour vos compétences tous les 3 ans, pour cela vous devez effectuer :

- un recyclage si vous n'avez pas dépassé votre date anniversaire de diplôme et si vous avez effectué un minimum de 1607 heures sur les 36 derniers mois dans la fonction concernée **OU**,
- une remise à niveau si votre date anniversaire de diplôme est dépassée ou si vous avez effectué moins de 1607 heures sur les 36 derniers mois dans votre fonction.

## Contenu de la formation SSIAP 3

### **Maîtriser la réglementation**

- Organisation, classement, dispositions constructives et techniques, moyens de secours, accessibilité...

### **Vérifier la validité et amender un projet de construction, d'aménagement ou de réaménagement**

- Lecture de plans, outils d'analyse, notice de sécurité.

### **Se familiariser avec la réglementation des immeubles de grande hauteur**

- Réglementation 18/10/1977 et 30/12/2011.
- Principes fondamentaux de la sécurité incendie en IGH.

## **Analyser des risques**

- Méthodologie d'analyse des risques, documents administratifs (obligation en matière d'affichage, cahier des consignes...).

## **Encadrer un service sécurité**

- Législation et responsabilités, adopter le bon comportement vis-à-vis de ses collaborateurs, organiser un service de sécurité incendie, réaliser le reporting à sa hiérarchie
- Organisation de l'accessibilité.
- Inspection et visite d'un établissement.
- Gestion administrative d'un service sécurité.
- Information de la hiérarchie.

# **Modalités de la formation**

## **Modalités d'évaluation**

**Obtention du diplôme SSIAP 3** à l'issue d'épreuves écrites (QCM et rédaction d'une notice de sécurité incendie) et orale (interrogation sur la pratique quotidienne de la fonction de chef de service) évaluées par un jury présidé par le directeur du SDIS ou son représentant.

La réussite à l'examen nécessite un investissement personnel important de la part des participants tout au long des semaines de formation et entre chacune d'elles.

Le taux de réussite en 2024 est de 100%

## **Nos plus**

- Les ouvrages suivants sont remis aux stagiaires : "Règlement de sécurité contre l'incendie des ERP" et "Règlement de sécurité contre l'incendie des IGH".
- Des mises en situation réelles sont proposées dans un bâtiment école, pour appliquer chacune des connaissances théoriques lors d'exercices pratiques.
- Des études de cas avec analyse du projet et rédaction de notices de sécurité sont réalisées durant les semaines de formations.
- Les intervenants sélectionnés par CNPP sont, pour la grande majorité des chefs de service sécurité, des mandataires sécurité ou des conseillers en prévention incendie en activité, titulaires du diplôme de prévention de niveau 2 et/ou de la qualification SSIAP 3.
- La visite applicative est réalisée en région parisienne sur un ERP de 1ère catégorie et un immeuble de grande hauteur (déplacement et restauration pour cette visite sont

inclus dans le coût de la formation).

- Des tests réguliers et un examen blanc en fin de cursus permettent aux stagiaires de se préparer à l'examen final.
- Chaque participant bénéficie d'un accès personnel et gratuit à Sécuribase (<https://securibase.com/>), la base de données réglementaires de CNPP regroupant l'ensemble des textes réglementaires en Incendie/Explosion, pendant toute la durée de la formation.

Votre formation peut être 100% prise en charge

Montant de la formation : **6 385,00 €**



CNPP ENTREPRISE dispose d'un agrément pour assurer la formation certifiante de Chef de Service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes SSIAP3, enregistrée au Répertoire Spécifique (**RS 5643 - Service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes (SSIAP) niveau 3**) par le certificateur MINISTÈRE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE MER en date du 10 décembre 2021 pour une durée de 5 ans.

Cette offre de formation est éligible à Mon Compte Formation - CPF

Si vous souhaitez [mobiliser votre CPF pour financer cette formation](#), vous pouvez directement vous inscrire depuis votre compte CPF.

Code RNCP-RS : 5643

[Contactez-nous](#)

## CNPP en quelques chiffres

**21000**

stagiaires / an



Des infrastructures pédagogiques uniques

**+ de 500**

diplômés / an

**+ de 400**

intervenants

**98%**

de stagiaires satisfaits en  
2024

## Qu'est-ce que le SSIAP 3 ?

Le SSIAP 3, ou Service de Sécurité Incendie et d'Assistance aux Personnes de niveau 3, est la certification la plus élevée dans le domaine de la sécurité incendie. Elle permet aux titulaires d'occuper des postes de chef de service sécurité incendie dans les ERP et les IGH. La formation SSIAP 3 couvre des sujets tels que la réglementation avancée, l'analyse des risques, et la gestion des équipes et des budgets.

Pour comprendre le SSIAP 3, il est important de connaître les niveaux précédents :

- **SSIAP 1** : Ce niveau forme les agents de sécurité incendie qui sont responsables de la prévention et de l'intervention en cas d'incendie, ainsi que de l'assistance aux personnes.
- **SSIAP 2** : Ce niveau est destiné aux chefs d'équipe qui encadrent les agents de sécurité incendie et assurent la gestion opérationnelle des interventions.

## Quelles sont les principales missions d'un SSIAP 3 ?

Les chefs de service SSIAP 3 ont pour mission de :

- **superviser l'ensemble des activités de sécurité incendie.**
- assurer la **gestion administrative et technique du service**,
- assurer la **formation et le management des équipes**
- **mettre en œuvre des plans de sécurité.**

Ils doivent également **conseiller la direction** sur les mesures de prévention, **gérer les budgets** et assurer la liaison avec les autorités compétentes.



# Les prochaines sessions

**Du 21/09/26 au 09/12/26**  
**Plus d'informations**

**Vernon**

**6 385,00 € HT**

Semaine 1 et 2 : du 21/09 au 02/10/26

Semaine 3 : du 12 au 16/10/26

Semaine 4 : du 26 au 30/10/26

Semaine 5 : du 02 au 06/11/26

Semaine 6 : du 30/11 au 04/12/26

Semaine 7 : les 7 et 08/12/26

Examen : le 09/12/26

## Nos formations complémentaires

Maintien des connaissances des personnels certifiés SSIAP

Formation SSIAP3R : Maintenir ses acquis de chef de service de sécurité incendie en ERP-IGH

3 Jours

Présentiel

Recyclage SSIAP 3

Manager incendie en ERP ou IGH

Formation SSIAP 3 : Devenir chef de service de sécurité incendie en ERP IGH

33,5 Jours

Présentiel

Obtenir le diplôme SSIAP 3

## Besoin d'information sur votre prochaine formation ?

Quelle que soit votre interrogation (choix de la formation, contenu, objectifs visés, modalités d'apprentissage, financement...), nous sommes à votre écoute.

**+33 (0)8 06 00 03 70**